

51ème session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA

Déclaration de M. Jacques Nixon MYRTIL
Directeur général/ Ministère des affaires étrangères
Chef de la délégation haïtienne

M. le Président,
M. le Directeur général
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole pour vous féliciter, au nom du Gouvernement haïtien, de votre élection à la Présidence de la Conférence générale. La façon dont vous avez jusqu'ici conduit les travaux de l'Assemblée est un atout du succès de cette conférence qui fera date dans l'histoire de l'AIEA.

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter tout aussi bien le Directeur général de l'Agence M. Mohammed ElBaradei qui a fait et continue à faire un travail remarquable à la tête du Secrétariat général. Personne ne peut ignorer que les efforts en cours contribueront à doter l'Agence d'outils indispensables au développement et au bien-être des populations.

Nous profitons aussi de l'opportunité qui nous est offerte pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de l'Agence qui sont le Royaume du Bahreïn, la République du Congo, le Népal, le Burundi et le Cap-Vert.

Il faudra très certainement que d'autres États parviennent un jour ou l'autre au statut de membre de l'AIEA afin que leurs populations puissent bénéficier elles aussi des avantages de la coopération avec l'AIEA, nous faisons là référence aux États de la Caraïbe dont deux seulement, Haïti et la Jamaïque, bénéficient de l'assistance technique de l'Agence. L'AIEA devrait peut-être penser à envoyer dans ces régions des missions d'information et de sensibilisation sur les bienfaits que peuvent engendrer les techniques de l'AIEA dans les domaines suivants : la santé,

l'agriculture, l'environnement, etc. De ce point de vue, Haïti est prête à accompagner le Secrétariat dans ses démarches.

M. le Président,

M. le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à souligner que le Gouvernement haïtien conscient des efforts déployés par l'AIEA en vue de contribuer valablement au développement durable des nations a complètement apuré ses arriérés de contributions au budget régulier qui s'élevaient à plus de 300 000 US\$. Nous avons ainsi au cours de l'année 2007 payé toutes nos dettes et nous nous sommes acquittés de nos obligations envers le Fonds de coopération technique. Pour ce qui a trait à ce dernier nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le Gouvernement haïtien s'acquittera de ses obligations pour l'année 2008 en payant le montant requis. En dépit de toutes les difficultés auxquelles il est confronté, l'État haïtien tient désormais à honorer de façon régulière ses contributions financières envers l'AIEA.

Dans cette perspective, nous encourageons tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait à honorer leurs engagements envers cette Organisation qui nous est chère. Car comme l'avait si bien dit le Président de notre conférence dans son discours inaugural, payer les contributions permettra à l'agence d'augmenter son assistance technique aux États Membres.

M. le Président,
Mr. le Directeur général,

Depuis tantôt cinq années la coopération technique entre Haïti et l'AIEA est sur une très bonne voie tant au niveau de la qualité et de la quantité des projets pour lesquels Haïti bénéficie de l'assistance technique de l'AIEA qu'au niveau de la formation des ressources humaines. Haïti est en train de développer avec l'Agence des projets dans les domaines de la planification énergétique, de la radiothérapie, de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture et de la nutrition. En vue de systématiser et de rationaliser toutes ses démarches dans la perspective du long terme, Haïti, très bientôt, dans le cadre d'un atelier sur la planification stratégique s'efforcera de créer un plan stratégique pour son secteur nucléaire. Un tel outil permettra bien évidemment au Gouvernement de mieux assurer le développement durable de la nation haïtienne dans les secteurs stratégiques pour la croissance économique, tels que l'eau, l'énergie, la santé, la protection de l'environnement, l'agriculture, etc.

Haïti profite aussi depuis ces dernières années de sa participation de plus en plus active dans les Projets régionaux ARCAL et non ARCAL.

Dans le cadre du projet « Rétablissement de la radiothérapie en Haïti » le Gouvernement a demandé à l'Agence l'envoi d'une mission IMPACT en Haïti en vue de procéder à une évaluation systématique des besoins en matière de lutte contre le cancer.

Nous profitons donc de l'occasion pour remercier publiquement le Dr. Ana Maria Cetto et la vaillante équipe de la Division Amérique latine et Caraïbes du Département de la coopération technique car le début du

succès que nous commençons à enregistrer en Haïti dans le domaine de l'usage pacifique des techniques nucléaires est due en grande partie au dévouement avec lequel elles effectuent leurs tâches.

Cependant, M. le Président, au-delà de la satisfaction que nous avons de la coopération développée avec l'AIEA, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il faudrait très certainement que l'Agence accorde une attention spéciale aux pays les moins avancés (PMA) car bien plus que les autres pays ils ont besoin de ces techniques isotopiques et nucléaires en vue non seulement d'atteindre les objectifs de développement du millénaire mais aussi de mieux assurer la croissance économique et le développement durable de leurs nations.

M. le Président,

M. le Secrétaire général,

M. le Président du Conseil des gouverneurs,

Depuis trois ans, la délégation haïtienne dans le cadre de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique met de façon constante l'accent sur la très grande nécessité pour le Secrétariat et le Conseil des Gouverneurs d'inscrire à l'ordre du jour de leur agenda l'importance d'accorder une plus grande attention aux pays les moins avancés (PMA) en vue de rattraper non seulement leur immense retard en matière de connaissances nucléaires mais aussi de bénéficier avec plus d'efficacité et d'efficience des applications pacifiques de cette énergie.

Nous en appelons aussi aux membres du Groupe des 77, aux États-Unis, à la France, à la Belgique, à la Grande-Bretagne, à la Russie, au Japon, à

l'Allemagne et à l'Autriche d'accorder la plus grande attention à cette question. Dans cette perspective, la délégation haïtienne se prépare à présenter à la 52^{ème} session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA un projet de résolution qui prendra en compte les desideratas exprimés ou non exprimés des pays les moins avancés en ce qui a trait à la coopération technique spéciale à laquelle ils ont droit.

Tout comme il l'avait exprimé l'année dernière, le Gouvernement haïtien estime une fois de plus que dans le cas particulier des PMA le nombre maximum de projets proposés et acceptés ne doit pas se limiter seulement à cinq ; car c'est à travers la conception et l'exécution des projets que les PMA pourront valablement rattraper leur immense retard. Dans cette perspective nous invitons le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique à penser à créer en son sein une cellule spéciale destinée à réfléchir et à proposer des solutions spécifiques aux problèmes vécus par les Pays les moins avancés dans le cadre de l'utilisation des techniques isotopiques et de la gestion des connaissances nucléaires, car la problématique des pays les moins avancés dans le domaine nucléaire n'est pas la même que celle des pays émergents et encore moins celle des pays développés.

M. le Président,

La délégation haïtienne rappelle une fois de plus l'engagement de la République d'Haïti en faveur de la lutte contre le terrorisme en général et le terrorisme nucléaire en particulier. Elle s'engage plus que jamais aux cotés de la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre les

armes de destruction massive. Dans ce contexte, Haïti a déjà signé et ratifié le Protocole additionnel. La Convention sur l'interdiction des armes chimiques a été ratifiée elle aussi. Bientôt elle s'apprêtera à ratifier la Convention sur l'interdiction des armes biologiques afin de se mettre en règle avec les prérequis de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Gouvernement haïtien est en train de réfléchir à la création d'une autorité de sûreté nucléaire dont le rôle serait non seulement de garantir la sécurité radiologique mais aussi de prévenir et de réprimer ces redoutables menaces que représentent non seulement le terrorisme nucléaire et radiologique mais aussi le trafic illicite des matières nucléaires. Haïti appuie donc entièrement les démarches de l'Agence en vue de l'établissement d'un plan sur la sécurité nucléaire et soutient également son programme dans ce domaine. Il accorde également son soutien au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

La délégation haïtienne profite aussi de l'occasion pour demander à tous les États qui ont signé et ratifié le Traité de non-prolifération nucléaire de respecter l'esprit et la lettre de cet instrument juridique international fondamental. De son respect, dépendent la paix et la sécurité internationale, l'avenir des générations futures. Dans cette perspective, la

délégation haïtienne accorde la plus grande attention aux propositions faites par les États-Unis d'Amérique pour la mise en œuvre d'un partenariat global pour l'énergie nucléaire. Nous accordons aussi beaucoup d'attention aux propositions faites en juillet dernier par les Présidents américain et russe, M. Georges W. Bush et M. Vladimir V. Putin dans le cadre de leurs déclarations sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération.

Le Gouvernement a pris bonne note des efforts faits par l'Agence pour accomplir sa tâche avec efficacité. Cependant, elle ne pourra pas être plus efficace sans un investissement substantiel dans le système d'information intégré ; d'ailleurs, il ressort du rapport du groupe consultant MANNET en charge de l'examen des processus de gestion de l'Agence que l'AIEA présente des signes de « stress organisationnel ». Pour mettre en service cette réforme du processus de gestion le coût sera élevé et se situe aux alentours de 24 millions d'euros. Il faudra que les États Membres aident le Secrétariat sur le plan financier à concrétiser ce plan de réforme organisationnel. Haïti aidera en ce sens l'Agence dans la mesure de ses possibilités et invite par la même occasion les autres États Membres à se mobiliser également pour la concrétisation de ce projet car il y va d'une meilleure performance de notre organisation.

Mr. le Directeur général,

À l'orée de la troisième année de votre troisième mandat au timon des affaires de l'AIEA une immense tâche vous attend : celle d'aiguiller l'Agence sur de nouvelles routes pour les 50 prochaines années et il vous reviendra sans aucun doute de fixer ces voies vers l'avenir à travers un

autre discours fondateur, un nouvel « Atomes pour la paix et le développement durable des Nations ». Nous vous souhaitons du courage, et un surcroît de cette sagesse qui vous est coutumière.

Nous ne saurions terminer sans dire à nos frères de la délégation de la République dominicaine que nous avons suivi avec attention leur discours du 18 Septembre. Nous leur disons qu'Haïti est disposée à coopérer avec la République dominicaine dans le cadre de l'étude de la gestion des aquifères transfrontaliers, de la protection de l'environnement et de la radioprotection à travers des projets bilatéraux qui pourront être discutés avec l'AIEA dans le cadre de la Commission mixte haïtiano-dominicaine.

Je vous remercie.

Delegation Haitienne

Discours du chief de la Delegation Mr. Jacques Nixon MYRTIL
Directeur General Ministere des Affaires Etrangeres.